



Travaux de toiture de mon voisin

Par **Ilollo**, le **14/11/2016** à **21:07**

Bonjour,

Mon voisin a fait, il y a un an, une demande de rénovation de sa toiture. Maintenant sa toiture dépasse d'au moins de 30 cm par rapport à la construction d'origine (photos à l'appui). Que dois je faire ?

Merci pour votre réponse.

Par **morobar**, le **15/11/2016** à **07:54**

Bonjour,

Je suppose que votre interrogation porte sur un débord surplombant votre propriété.

Si tel n'est pas le cas, cela ne vous concerne pas.

Sinon vous devez le mettre en demeure (lettre portant ce titre avec délai raisonnable) de régulariser cette situation au droit de la limite de propriété.